



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE 12 Janvier 2022 - Visioconférence

LA REUNION DE COMITE C'EST TENU PAR VISIOCONFERENCE LE 12 JANVIER

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du P.V. de la réunion de Comité du 11 Juin 2021 de Pujaudran**

- **Commission Exposition et Formation – Régis TOULET**
 - Calendrier des Spéciales 2022 (R Toulet)
 - Nationale d'Elevage 2022 (E Salles)
 - Demande début cursus de juge d'exposition de Mme Freitas
 - Demande extension de jugement de Mme Gauguelin (Red club)

- **Commission Travail – Jean Christophe BOLLOCH**
 - Calendrier Printemps 2022 (JC Bolloch)
 - Championnat d'Europe Printemps 2022 QC et GQ : lieux et désignation des sélectionneurs
 - Situation du Pointer club International (Y Tastet/F Muscari)
 - Demande de Patrick Bouteneigre pour cursus de juge de Grande Quête

- **Commission Région et Communication – Pierre FAUGERE**
 - Revue (S Ivars)
 - Délégations régionales et départementales (P Faugère)
 - Région Sud Est : Demande de délégation régionale de M Alain BRUYERE Côte d'Azur, suite à la démission de M Jean Usai.
 - Fin de partenariat avec Garmin

- **Mise en place des prochaines élections – Stéphane IVARS**

- **Date et lieu de la prochaine réunion de comité**

La visioconférence débute à 21 heures

Membres présents :

M. MUSCARI Fabrice, M. AVELLAN Pierre, M. THOQUENNE Gérard, M. GUIDONI René, M. TOULET Régis, M. LAJO Fernand, M. FAUGERE Pierre, M. TASTET Yves, M. MIMOUNI Philippe, Mme SALLES Emmanuelle, M. GABARROCA Jean Pierre, M. PECOURT Jérôme, M. LAZARTIGUES Cyril, M. IVARS Stéphane.

Excusé :

M. BOLLOCH Jean Christophe.

Le procès verbal de la réunion de comité du 11 Juin 2021 à Pujaudran est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION EXPOSITION ET FORMATION - REGIS TOULET

- Calendrier des spéciales 2022

DATE	LIEU	TYPE	NOM JUGE
20/03/2022	MONTLUCON	IB	BRASSAT
17/04/2022	LYON	IB	AMIEL
01/05/2022	AMIENS	IB	GOUBIE
08/05/2022	ST BRIEUC	IB	BRASSAT
15/05/2022	DOLE	IB	NICOLAS
21/05/2022	TOULOUSE	IB	GUIDONI
05/06/2022	CHALONS EN CHAMPAGNE	IB	GUILBERT-JULIEN
11/09/2022	BORDEAUX	IB	MUSCARI
20/11/2022	TARBES	IB	TOULET
22/04/2022	CHAMPIONNAT DE France	IB	
19/06/2022	NE POINTER	CS	
05/02/2022	CAVALAIRE	CS	GOUBIE
15/05/2022	MONTCLAR DE QUERCY	CS	MUSCARI
28/05/2022	CARCASSONNE	CS	TOULET
26/06/2022	SERRES-CASTET (PAU)	CS	GUIDONI
01/05/2022	AUCH	CS	MUSCARI

- Nationale d'élevage 2022

Emmanuelle Salles nous confirme que le Game Fair se tiendra aux dates du 18 et 19 Juin 2022 à Lamotte Beuvron. Les réservations et les arrhes versées à l'hôtel sont toujours valables et les installations au parc fédéral sont toujours à notre disposition comme cela était prévu. Suite à une discussion le jury pressenti sera composé en tenant compte de leur accord de : M. NICOLAS, M. BALME, M. DELATTORE (Italie), M. GRIMALDI (Espagne), Me. ROCHEBOEUF, M. DUBROCA.

- Demande de Mme Freitas pour commencer cursus de juge d'exposition

Après discussion, le comité est favorable à cette demande à la majorité. Il serait souhaitable que Madame Freitas soit présente à notre Nationale d'élevage 2022 afin d'y faire un assessorat. Le secrétaire général est chargé de lui faire parvenir sa lettre d'accréditation. Il lui sera envoyé aussi le règlement des juges d'expositions afin qu'elle procède aux obtentions des prérequis nécessaires.

- Demande de Mme Gauguelin pour une extension de juge de notre race.

L'ensemble du comité est favorable à cette demande qui s'exerce dans un échange entre club puisque notre Président a fait une demande d'extension concernant le Setter Irlandais (en attente de réponse). Le secrétaire général lui fera parvenir notre réponse.

COMMISSION TRAVAIL - JEAN-CHRISTOPHE BOLLOCH

- Calendrier printemps 2022

Jean Christophe Bolloch n'ayant pas pu se joindre à nous pour des raisons professionnelles, le président nous informe que la mise en place de celui-ci n'a pas été simple avec le nouveau règlement. Le président tient à rappeler qu'en aucun cas le club ne doit être pris à parti entre des conflits de personnes.

Le Derby aura lieu à Somme Suipe (51) le samedi 20 mars 2022, les mêmes dispositions que l'année dernière ont été reconduites à savoir la non inscription au calendrier, ainsi les amateurs n'ont pas besoin pour y participer de carnet de travail et de licence, les résultats n'étant que des qualificatifs et ceux-ci ne comptant pour aucune homologation. Cette année 2 Spéciales auront lieu après le Derby, l'une le dimanche 20 à Somme Suipe et l'autre le lundi 21 mars 2022 à Pontfaverger sur les terrains de notre délégué Mr Burlat. Le club, à la vue du nouveau règlement mis en place par la CUNCA, a mis en place un maximum d'ICP pour favoriser la réalisation d'un Excellent aux jeunes chiens et leur permettre d'accéder au concours ouvert et ICVO. Le pointer club français organisera

donc 14 épreuves sur perdrix en quête de chasse, 2 concours sur bécassines et 4 concours de grande quête dont le Navette et le Mairette à Saint Martin de Bosnay (10) les 01 et 02 avril 2022.

- Championnats d'Europe QC et GQ 2022 désignations des sélectionneurs

Yves Tastet nous communique les dates de ces manifestations. Le 15 et 16 février championnat d'Europe grande quête pointer ; le 17 et 18 février championnat d'Europe quête de chasse pointer. Il nous indique également que la France et la Grèce auront la présidence des jurys.

Les sélectionneurs seront :

M. Gérard THOQUENNE pour la grande quête

M. Pierre AVELLAN et Jérôme PECOURT pour la quête de chasse

- Situation du PCI

Yves Tastet, nous informe qu'une réunion du PCI est programmée pour le 14 Février à 20 heures lors des championnats d'Europe en Espagne. Il devrait se dérouler les élections du nouveau Président puisque la démission des Mrs Marelli et Fangini (secrétaire) sont effective depuis le 10/12/21.

- Demande de M. Patrick Bouteneigre pour commencer cursus de juge de grande quête

L'ensemble du comité se prononce favorable à cette demande, le secrétaire général est chargé de lui adresser sa lettre d'accréditation.

- Intervention de Gérard Thoquenne, qui nous signale que M. Doise serait lui aussi disposer à faire son cursus de juge de grande quête, mais celui-ci fonctionnant « à l'ancienne » il souhaiterait que cela soit le club comme avant qui le lui propose. Le président Fabrice Muscari le contactera pour s'assurer que cela est toujours son désir.

COMMISSION REGION ET COMMUNICATION - PIERRE FAUGERE

- Revue du pointer club

Stéphane Ivars, nous informe qu'il voudrait créer un mini comité de rédaction, afin de le soulager dans cette lourde tâche. Notamment en proposant des idées d'interviews pour les articles et surtout les fastidieuses relances concernant les photos, textes et résultats.

- Délégations Régionales et Départementales.

- Département 05 : démission de M Hisselli

Monsieur Hisselli a adressé une lettre au secrétaire général en évoquant qu'il devenait professionnel dans l'élevage et que de ce fait il ne pouvait plus assurer son rôle, le comité en prend acte et le remercie de son investissement.

- Département 83 : démission de M USAÏ

Monsieur Usaï a adressé un courrier au secrétaire général en signalant que maintenant il était professionnel et que de ce fait il ne pouvait plus assurer ce poste. Le comité en prend acte et le remercie de son investissement.

- Département 83 : candidature de M BRUYERE au poste de délégué régionale

Le comité donne son accord à l'unanimité.

- Fin de partenariat avec Garmin

Le président nous informe que Garmin dans un email nous a annoncé la fin de son partenariat avec le club dès 2022, il semblerait que cela soit pour des raisons financières et qu'ils ont également suspendu aussi leur partenariat avec le setter club. Fabrice Muscari a pris contact avec d'autres éventuels sponsors et nous fera part des réponses qu'il recevra.

MISE EN PLACE DES PROCHAINES ELECTIONS – STEPHANE IVARS

Le secrétaire général nous communique la liste des sortants qui sont :

M. Fabrice MUSCARI

M. René GUIDONI

M. Régis TOULET

M. Pierre FAUGERE

M. Gérard THOQUENNE

M. Philippe MIMOUNI

M. Stéphane IVARS

et un poste vacant suite à la démission de M. Jacques DEGUILLAUME. Le nombre de postes à pouvoir étant de 8.

Il rappelle que pour être éligible au comité, il faut être Français, majeur, jouir de ses droits civiques et

être membre de l'association depuis 3 ans au moins (Titre III - art 10 des statuts).

- Désignation du bureau des élections

Président : M Pierre AVELLAN

Secrétaires : M Jean Christophe BOLLOCH
M Jérôme PECOURT

- Candidature

Les candidatures doivent être **adressées pour le 05 avril 2022 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception au Président de la commission des élections : Mr Pierre AVELLAN, 135 Chemin des Chênes Verts, 30300 COMPS.

Les candidats qui le souhaitent pourront joindre à leur candidature quelques mots de présentation, en 3 lignes maximum caractère Times New Roman 12, qui seront annexés au matériel de vote. Les textes non conformes à ces directives ne seront pas joints.

- Convocation :

Les convocations et l'envoi du matériel de vote seront statutairement **adressés le 15 avril 2022 par courrier** aux adhérents à jour de cotisation, ayant au moins 9 mois de présence au club (Titre IV - art 14 du règlement intérieur).

- Réception des votes

La date de réception des votes est fixée **au 10 juin 2022 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi). Ils devront être adressés au Président de la Commission des élections : Mr Pierre AVELLAN, 135 Chemin des Chênes Verts, 30300 COMPS.

- Deux façons de voter :

1/ par correspondance :

Mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur, puis mettre celle-ci dans l'enveloppe de retour adressé à Mr Pierre Avellan. Attention ne pas oublier de mettre vos coordonnées sur l'emplacement prévu à cet effet sur l'enveloppe. Affranchir l'enveloppe. Le courrier devra être réceptionné au plus tard le 10 juin 2022 (caché de la poste faisant fois) pour être valide.

2/ sur place :

Un bureau de vote sera ouvert le samedi 18/6/2022 sur le lieu de l'exposition Nationale d'Élevage à la VERRIERE du parc équestre Fédéral (41) de 14h30 à 16h30.

- Rappel sur les conditions de vote (article 8 du règlement intérieur) :

- o Le vote par procuration n'est pas admis
- o Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement
- o Seuls ont le droit de vote, les membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et qui sont membres depuis neuf mois au moins à la date de l'Assemblée Générale. Le matériel de vote ne sera adressé qu'à ces membres là.
- o Les membres justifiant de l'ancienneté requise, mais non à jour de cotisation, pourront voter, s'ils paient leur dette, avant l'ouverture du bureau de vote.
- o Les membres d'honneur et les personnes invitées n'ont pas le droit de voter.

La prochaine réunion de comité aura lieu lors de notre Derby et spéciale au printemps 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la visioconférence se termine à 23h15.

Stéphane IVARS
Secrétaire Général